

IV
LES DEUX TAINÉ (1)

Le premier volume de *la Correspondance de M. Taine* vient de paraître. Il contient les lettres écrites à sa famille et à ses amis par le futur auteur des *Origines de la France contemporaine* entre 1847 et 1853, c'est-à-dire, puisque M. Taine était né en 1828, entre sa dix-neuvième et sa vingt-cinquième année. Ces lettres sont reliées ensemble par des notes, telles que lui-même les eût conseillées, très simples et qui précisent seulement les faits indispensables à la compréhension des confidences du jeune homme. Celles-ci sont réduites de parti pris à l'ordre intellectuel. M. Taine n'a jamais varié sur ce point. Il avait défendu de son mieux sa vie privée contre l'indiscrétion et la réclame, ces deux misérables rançons de la gloire. Il a voulu, par son testament, prolonger cette

(1) A propos de la *Correspondance de jeunesse de M. Taine* (1 vol., Hachette, 1902.)

défense au delà du tombeau : « Les seules lettres de moi qui pourront être publiées, » y est-il dit expressément, « sont celles qui traitent des matières purement générales et intellectuelles. » Il y avait, à cette réserve passionnée de l'écrivain pour tout ce qui touchait à son existence intime, plusieurs motifs d'ordre divers. M. Taine était persuadé, d'une part, qu'un homme ne vaut que par sa contribution à quelqu'une des vastes besognes collectives de l'humanité. « Nous ne produisons tout ce dont nous sommes capables, » a-t-il écrit à propos de Mérimée, « que lorsque ayant conçu quelque forme d'art, quelque méthode de science, bref quelque idée générale, nous la trouvons si belle que nous la préférons à tout, notamment à nous-même. » Cette ferveur pour l'idée générale est une des causes qui expliquent cette aversion pour les confessions personnelles. Une autre cause fut une sensibilité infiniment tendre et blessable. M. Taine l'a toujours dissimulée; mais elle transparaît sans cesse dans ses livres les plus abstraits, à l'intense frémissement qui le saisit en face de la nature; à l'accent contenu de certaines phrases, comme celles qui terminent les deux études sur ses amis Frantz Woepke et Marcelin; à d'autres phrases plus violentes, dans lesquelles il s'est découvert malgré lui. — Ainsi le passage du *Voyage en Italie* sur la Niobé de Florence où il parle des « morts que chacun de nous porte enterrés dans son cœur... »; ainsi le morceau de *Graindorge* qui commence : « Puissances invin-

cibles du désir et du rêve!... » — On dirait que le philosophe a eu de cet excès d'émotivité une pudeur presque farouche. La piété intelligente qui a réuni ses lettres de jeunesse a respecté cette pudeur et elle a eu raison. Il reste toutefois, même dans cette correspondance d'idées, assez de détails intimes pour que cette noble physionomie s'y précise en traits plus accusés et plus individuels. Quand la publication sera complète, il y aura lieu de reprendre l'œuvre entière de cette vie laborieuse et de tracer, en rapprochant cette œuvre de cette vie, un portrait définitif de ce beau génie. Dès aujourd'hui nous pouvons, avec ces lettres de jeunesse, répondre d'une manière irréfutable à l'une des questions les plus importantes, — la plus importante peut-être pour nous, les fidèles de cette grande pensée, — que cette œuvre ait soulevée : je veux parler, on l'a déjà compris, de l'antithèse que les adversaires des doctrines politiques de M. Taine ont prétendu reconnaître entre la première série de ses travaux et la seconde, entre les *Essais de critique et d'histoire, l'Intelligence, les Philosophes français, la Littérature anglaise*, d'un côté, et, de l'autre, *les Origines*. Y a-t-il eu, dans cet esprit si profondément sincère et si logique, deux moments contradictoires, un Taine d'avant 1871, et un Taine d'après 1871, pour parler tout net? Et faut-il croire que l'impression produite sur le second par les assassinats et les incendies de la Commune a paralysé la liberté de doctrine dont le premier avait donné un si vigoureux exemple?

I

Cette volte-face, si elle s'était produite, ne prouverait rien, insistons-y, contre la valeur des théories sociales issues d'une expérience si formidablement significative. La politique consistant par définition dans l'art de faire vivre ensemble des hommes réels, à une heure déterminée de l'histoire et dans un espace déterminé de la planète, il n'est pas seulement légitime, il est nécessaire de mettre en ligne de compte l'enseignement des faits contemporains. Quiconque a constaté combien le civilisé de mai 1870 est vite devenu le sauvage de mai 1871 a, mieux que le droit, le devoir de considérer cette soudaineté du retour à la barbarie comme un facteur essentiel dans ses calculs sur les institutions d'un pays, où les journées de Septembre, celles de Juin et celles de Mai se sont produites en moins d'un siècle. J'irai plus loin : qu'un citoyen paisible, et qui s'est conformé sa vie durant aux lois existantes, dans l'établissement de sa fortune et dans la direction de sa famille, voie subitement sa destinée privée atteinte par le contre-coup d'un vaste cataclysme national, ce citoyen fait preuve d'un esprit très philosophique en tirant de son malheur individuel des conclusions d'ordre public. Ce que l'on appelle la sûreté d'une nation

n'est pas autre chose, en effet, que la sécurité garantie au développement des familles. Du jour où ce développement est compromis par le simple jeu des institutions, les familles ont droit de se plaindre. Les institutions sont mal aménagées et doivent être réformées. Stendhal n'exprimait pas un paradoxe, lorsqu'il disait : « Un voleur m'arrête dans un bois. Je le tue si je peux; mais je ne lui en veux pas. Il fait son métier. J'en veux au gendarme qui ne fait pas le sien. » Il en est de même des révolutions. Le bon citoyen qui en est la victime n'en veut pas au *demos* excitable et ignorant dont il subit la folie. Il en veut, et avec raison, au gouvernement qui n'a pas su prévenir cette crise d'inutile destruction, et s'il modifie, après l'événement, ses points de vue sur les procédés efficaces qu'il y avait lieu d'employer, il ne fait que se conformer à la méthode des sciences d'observation.

M. Taine aurait donc changé de doctrine politique après la Commune que nul ne saurait légitimement ni reprocher à un positiviste une attitude mentale appuyée sur des faits, ni incriminer son autorité. Mais c'est un fait encore, et démontré par cette correspondance, que ce soi-disant changement ne s'est jamais produit. Le Taine de la vingtième année portait en lui, comme dessinée à l'avance, la mentalité du Taine de la cinquantième. Que disait celui-ci, arrivé au terme de sa longue enquête sur les origines de la France actuelle : « Jusqu'à présent, je n'ai guère trouvé qu'un prin-

cipe politique, si simple qu'il semblera puéril et que j'ose à peine l'énoncer. *Une société humaine, surtout une société moderne, est une chose vaste et compliquée.* Par suite, il est difficile de la connaître et de la comprendre; c'est pourquoi il est difficile de la mener. Il sort de là qu'un esprit cultivé en est plus capable qu'un esprit inculte, et un homme spécial qu'un homme qui ne l'est pas?... » Que disait le Taine de l'École normale et qui n'avait encore entrepris aucune étude d'histoire : « Je ne veux pas me jeter dès à présent dans la vie politique. Je m'abstiens, et tu sais pourquoi. *Je dois avant tout étudier la nature de l'homme et la société.* Il n'y a pas de milieu entre l'ignorance du paysan qui vote selon l'intérêt de son champ et la science du philosophe. *Entre ces deux limites extrêmes roule la foule méprisable des demi-savants despotiques qui ont l'ignorance du paysan et la confiance du philosophe. C'est de leur rang que sortent tous les ambitieux et tous les hommes dangereux...* » On devine de quel dégoût le jeune homme qui pensait de la sorte eût été saisi dès 1850 si, à cette époque, il eût commencé de feuilleter les dossiers de la Révolution — extravagante et meurtrière liturgie de cannibales qu'il a appelée en 1884, dans une préface célèbre, la « religion du crocodile ». En 1884 comme en 1830, il croyait à la valeur de ce qu'il appelle, dans cette même lettre de jeunesse, « l'instinct aveugle mais sûr ». Il a énoncé cette foi sous une autre forme, plus tard, quand il a dit

« qu'un préjugé est une raison qui s'ignore ». En 1850, comme en 1884, il était persuadé que cet instinct cesse de fonctionner dès qu'il cesse d'être aveugle. Une race ne trouve les institutions qui lui conviennent que dans l'action séculaire de la vie inconsciente, par les traditions et par les coutumes. « Le vrai gouvernement, » écrit-il à Prévost-Paradol, « est celui qui est approprié au degré de civilisation du peuple... » Or, que vaut le peuple français de 1851 ? Ce peuple a pris Clamecy. Il a brûlé, pillé. Il a assassiné des gendarmes : « Les victoires du peuple seraient peut-être un pillage et certainement une guerre civile. Il arriverait furieux au pouvoir et avide, mais sans une idée, ou partagé entre trois ou quatre systèmes absurdes et discrédités. Les bourgeois ont été lâches et les paysans stupides. » Il est juste d'ajouter que cette constatation si judicieuse se termine sur une défense, qui semble bien inattendue, du suffrage universel. M. Taine en était fermement partisan à vingt ans, pour une raison si particulière, si opposée à celles qui ont déterminé les démocrates à proclamer le despotisme du nombre, qu'elle enveloppait en elle la négation même de ce suffrage, aussitôt que le philosophe aurait traduit sa formule dans sa vérité profonde.

Cette raison, c'est le principe de la propriété. « S'il y a, comme tu dis, » écrit M. Taine à Paradol, au lendemain du coup d'Etat, « sept millions de chevaux en France, ces sept millions ont le droit de disposer de ce qui leur appartient. Qu'ils

gouvernent et choisissent mal, qu'importe. *Le dernier butor a le droit de disposer de son champ et de sa propriété privée; et pareillement une nation d'imbéciles a droit de disposer d'elle-même, c'est-à-dire de la propriété publique...* » Et ailleurs : « Le droit de propriété est absolu; je veux dire que l'homme peut s'approprier les choses sans réserves, en faire ce qu'il veut, les détruire une fois qu'il les possède, *les léguer, etc...* *La propriété est en droit antérieure à l'Etat*, comme la liberté individuelle... » Ceux qui ont connu M. Taine se rappellent avec quelle netteté il ramenait toujours le problème social et politique, quand il le posait, à ce principe intangible : le respect de la propriété. Ce que ses lettres de jeunesse nous montrent, c'est l'énergie avec laquelle il avait adhéré aussitôt à une thèse mêlée dans son sang, on peut le dire, à toutes les hérédités d'une vieille famille de bourgeoisie terrienne. Il importe de le noter, en effet, l'auteur des *Origines* était précisément le contraire de l'intellectuel déraciné, détestable espèce dont notre décadence est infestée. Sa famille avait duré longtemps sur un même coin de la province française. Nous trouvons aux dix-septième siècle, à Reithel, un Joseph Taine qui remplissait là les fonctions d'échevin-gouverneur. L'arrière-grand-père maternel du père de M. Taine était notaire à Vouziers sous Louis XV; son grand-père paternel, manufacturier dans la même ville, où son père exerça la profession d'avoué. Son grand-père paternel était sous-préfet de Rocroy sous la Res-

tauration. Deux caractères paraissent avoir couru d'un bout à l'autre de cette sérieuse lignée bourgeoise : le goût des idées générales et le sens des affaires. Pierre Taine, l'arrière-petit-fils de l'échevin, et qui lui aussi fut manufacturier, vers le milieu du dix-huitième siècle, avait été surnommé « le philosophe » par ses concitoyens. Ces deux caractères se distinguent, dès ces lettres de jeunesse, dans leur descendant. Le jeune métaphysicien construit, avec une audace singulière, un système entier de la connaissance; mais, en même temps, il demeure absolument, indestructiblement, le digne rejeton de cette longue suite d'hommes d'industrie et d'hommes de loi. Il l'est par cette théorie de la propriété. Il l'est davantage encore par une acceptation du pacte social, si naturelle que les pires difficultés n'arrivent pas à la transformer en révolte.

Je m'étonne que les critiques qui ont étudié, ces temps derniers, ce premier volume de la correspondance n'en aient pas rapproché, pour en marquer mieux l'originalité, un document très significatif par le contraste. Les premières lettres de M. Taine, datées de 1847, sont adressées à son répétiteur de rhétorique à la pension Lemeignan, d'abord pension Mathé. Il suivait de là comme externe les cours du lycée Bonaparte. Le ton de respect de l'élève pour le maître atteste avec quelle soumission réfléchie le rhétoricien a mené son existence scolaire. Visiblement, il a considéré d'instinct que la destinée naturelle d'un adolescent de

sa caste était de se développer dans ces conditions. Il accepte de même l'École normale, et de même le professorat en province. Il a été refusé à l'agrégation. Il est nommé suppléant à Nevers avec douze cents francs d'appointements. Ses élèves sont des niais et des ignorants. Il dîne à table d'hôte avec des collègues médiocres. Il est suspect par avance aux autorités. Que de prétextes à s'insurger contre des circonstances si durement hostiles! Ecoutez-le penser tout haut : « Je fais ma classe avec soin et prudence... Voilà mon moi intérieur. Mais je me retire la moitié de la journée dans une région meilleure... mon travail. » Et encore : « Quand je suis à ma table, ou les pieds à mon feu, suivant mes idées ou écrivant mes expériences, je suis au paradis... Quand je pense à tant de pauvres diables, je suis près de devenir socialiste contre moi-même, et de me maudire comme privilégié. » Ce n'est pas là le quiétisme d'une âme tiède et que les passions n'ont jamais tourmentée. Certaines lignes frémissantes de nostalgie témoignent que le jeune savant, emprisonné dans la médiocrité de son métier, n'ignorait pas que d'autres garçons de son âge, et qui ne le valaient point, possédaient d'autres joies et d'autres champs d'activité. « Que je comprends bien, » écrit-il à M. Léon Crouslé, « que je comprends bien ces dégoûts, ce besoin de plaisir et d'émotions que nous n'aurons jamais, et qui sont pour les nobles et les riches! » Rapprochez cette phrase de celle que je citais tout à l'heure et où il s'appelle lui-même un

privilegié, vous y distinguerez cette forte vue de la connexité universelle qui fut aussi la pièce maîtresse de l'esprit de Goethe. Appliquée au monde social, elle nous fait considérer que ses apparentes injustices doivent être subies sans rébellion, parce qu'elles tiennent à l'ensemble de son établissement. Nous ne savons pas à quel point, en les modifiant, nous ébranlerions la stabilité d'un ordre qui, après tout, est préférable, par cela seul qu'il est un ordre, au chaos des barbaries primitives. Ce principe profond commande déjà toute la sensibilité de Taine collégien et jeune professeur. Précisément, il s'est trouvé qu'à la même date le hasard faisait s'asseoir, sur les bancs de cette même pension Lemeignan et de ce même lycée Bonaparte, un écolier de la même génération, instinctivement révolutionnaire, celui-là, autant que l'autre était conservateur, — déraciné par son origine autant que l'autre était raciné. Cet écolier, très remarquable écrivain, lui aussi, nous a laissé, dans un saisissant récit, un tableau inoubliable de ses impressions de collègue et de professorat, car il a occupé, quoique à titre seulement intérimaire, une chaire d'un lycée de province, au début du second Empire. Ce condisciple de M. Taine à l'institution Lemeignan fut Jules Vallès. Rien de plus curieux que de reprendre, au sortir de la correspondance, les pages de *Jacques Vingtras*, où le maître de pension est peint sous le nom caricaturalement déformé de Legnagna. Vallès n'a pas respiré depuis vingt-quatre heures l'air de la maison, qu'il

la hait déjà, de cette violente et implacable haine dont son style au vitriol est comme corrodé. Taine écrit à son professeur pour lui annoncer son prix d'honneur au concours général : « Sans vous je n'aurais eu ni ordre, ni clarté, ni méthode... » Vallès gémit : « Comme ce latin et ce grec sont ennuyeux ! Qu'est-ce que cela me fait, à moi, les barbarismes et les solécismes?... Et toujours, toujours le grand concours ! » De ses professeurs, il crayonne une charge féroce : celui-ci marche en canard, il a l'air de glousser quand il rit. A cet autre il rêve de prendre les oreilles et de « faire un nœud avec ». Enfermés dans la salle de composition du concours, un élève de Charlemagne et lui brûlent du punch et grillent des saucisses. Il se souvient d'un répétiteur de Jauffret qu'il a vu laver son mouchoir dans la Seine. A quoi bon composer ? « Pour être répétiteur, comme cet homme, et devenir laveur de mouchoirs sous les ponts !... » Que c'est bien le même homme qui, plus tard, chargé d'une suppléance à Caen, s'amuse à *blaguer* devant ses élèves stupéfiés : « Messieurs, le hasard veut que je supplée votre honorable professeur. Je me permets de ne pas partager son opinion sur le système d'enseignement à suivre. Mon avis, à moi, est qu'il ne faut rien apprendre, rien de ce que l'Université enseigne. Je pense être utile à votre avenir en vous conseillant de jouer aux dominos, aux dames et à l'écarté... Tableau ! » conclut-il. « Le soir même, j'ai reçu mon congé... » Et en route, hors de la place où son orgueil et sa sen-

sualité saignent trop fort, pour aboutir, à travers des années de quotidienne colère, au matin sinistre du 18 mars 1871. « Allons, c'est la Révolution ! La voilà donc, la minute espérée et attendue, *depuis la première cruauté du pion... Voilà la revanche du collège.* » Les dédicaces successives des trois volumes, d'abord « A tous ceux qui crèvent d'ennui au collège » ; puis « A tous ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim », et, pour terminer, « A tous ceux qui, victimes de l'injustice sociale, prirent les armes contre ce monde mal fait, » jalonnent, comme trois bornes tragiques, le chemin suivi par le fils du paysan, imprudemment éduqué, vers la bande imbécile d'utopistes sanguinaires qu'il appelle magnifiquement « la grande fédération des douleurs ». Les admirables lettres de stoïcisme résigné du jeune Taine marquent la première étape du petit bourgeois français vers cette haute doctrine de défense sociale que son dernier ouvrage a si magistralement ramassée. Il n'a eu qu'à creuser cette notion antique et vénérable de propriété, et il y a trouvé ce qu'y trouvera toujours un réaliste sincère, l'abrégé même de toutes les lois de la santé nationale.

La différence radicale entre ces deux types d'hommes réside en ceci qu'en présence de la répartition des biens de toute sorte qui sont le vaste héritage de la civilisation, le révolutionnaire-né dit aussitôt : « Pourquoi ces joies à celui-ci, et pas à moi ? » et que le conservateur-né répond :

« Parce qu'elles sont à lui. » Un esprit vraiment scientifique n'éprouve pas le besoin de justifier un privilège qui apparaît comme la donnée élémentaire et irréductible de la nature sociale. Mais précisément parce qu'il attache une importance souveraine à ce droit de propriété, un Taine est amené à reconnaître dans la vérification stricte des titres qui confèrent ce droit la première condition de l'ordre public. Quand il attribuait au suffrage universel le *jus utendi et abutendi*, le jeune philosophe admettait que l'ensemble des acquisitions humaines qui constitue un pays appartenait en toute propriété aux habitants actuels de ce pays. En fût-il ainsi, la majorité n'aurait encore sur la minorité qu'un droit restreint par le droit de propriété de cette minorité. A l'époque même où il acceptait le suffrage universel, M. Taine posait fermement cette limite. Il écrivait à Paradol, peu après le coup d'Etat : « Remarque pourtant qu'il y a des restrictions à cela, que je les faisais déjà auparavant contre toi, et que je refusais à la majorité le droit de tout faire que tu lui reconnaissais. *C'est qu'il y a des choses qui sont en dehors du pacte social, qui, partant, sont en dehors de la propriété publique.* » Cette seule petite phrase enveloppait une condamnation radicale de la tyrannie révolutionnaire. Est-il même exact qu'un pays soit, dans l'ensemble de ses richesses accumulées, la propriété de la génération présente ? Dans un passage cité plus haut, on a pu voir quelle valeur M. Taine attachait à l'action de léguer. Or, le legs, conçu

comme un droit essentiel du propriétaire, comporte la faculté de transmettre ce que l'on lègue ainsi, sous conditions. Il suit de là que les titres de propriété de la génération présente peuvent être grevés de différentes charges qu'elle n'est pas libre de négliger. Les morts ont une hypothèque imprescriptible sur la propriété des vivants. Ceux-ci n'ont le droit de modifier les institutions fondées par ceux-là que sous la réserve de respecter les volontés formellement exprimées des fondateurs. En outre, les morts n'ont pas seulement légué le résidu de leur effort à tous les vivants actuels, ils l'ont légué à tous les vivants à naître. Il suit de là qu'une part du droit de propriété, dans le vaste trésor national, ressortit aux générations de l'avenir. Entre les ancêtres qui leur ont cédé le pays, et les descendants auxquels ce pays sera transmis, les vivants apparaissent comme des usufruitiers. Prenez *les Origines de la France contemporaine*. Vous constaterez, dès le premier volume consacré à l'ancien régime, que l'inventaire du capital héréditaire de la France est l'objet premier de cette étude, et le second, la critique de la gestion que les Français du dix-septième et du dix-huitième siècle en avaient faite. Feuillotez les volumes suivants. Rien qu'aux sommaires des chapitres vous reconnaîtrez que l'ouvrage entier continue cet inventaire et cette critique. A ce greffier de la ruine nationale ne parlez pas des pauvres vanités idéologiques contenues dans la *Déclaration des droits*. N'essayez point de l'émouvoir en lui vantant l'hystérique

exaltation de la nuit du 4 août. Avec le même scrupule que son père apportait à examiner des dossiers dans son étude de Vouziers, l'historien contrôle et classe les pièces du procès qu'il instruit aux dilapidateurs de notre héritage séculaire. Il n'a pas eu besoin, pour les condamner, de penser à lui-même et au danger que les imitateurs de ces insensés pouvaient faire courir à sa personne. Il lui a suffi d'appliquer le principe que son hérité de vieille bourgeoisie avait déposé dans ses moelles, et que sa réflexion de jeune homme avait immédiatement rencontré. Il n'y a pas eu deux Tainé en politique, pas plus qu'il n'y a eu deux Vallès. Tels ils sont entrés à la pension Lemeignan, tels ils sont restés dans leur position morale vis-à-vis de l'ordre social, attestant ainsi l'un et l'autre la sagesse des institutions anciennes, qui permettaient le transfert des classes, mais en imposant des étapes à l'ascension. M. Tainé est un exemplaire admirable de l'homme dont la famille a monté lentement et progressivement. Entre lui et son ancêtre Gérard Tainé, qui était encore laboureur, il y a deux cent cinquante années de progression lente, de développement patient. Entre Jules Vallès et la glèbe, il n'y avait que son père. Chez celui dont la sensibilité et l'intelligence sont trop profondément, trop sauvagement plébéiennes encore, l'éducation fait blessure. Chez l'autre, la race est arrivée au point de maturité où l'éducation fait culture. C'était là une des idées les plus chères à M. Tainé : cette nécessité de la lenteur dans la montée so-

cial. Sa correspondance est une « contribution », comme il eût aimé à dire, très démonstrative, à l'appui de cette loi qui n'est elle-même qu'un cas particulier d'une autre loi reconnue par Balzac : « La vie sociale, » a écrit ce dernier, « ressemble à la vie humaine. On ne donne aux peuples de longévité qu'en modérant leur action vitale. » Étonnante formule qu'il ne faut pas se lasser de citer ! Le génie du moraliste a su y montrer, dans un raccourci lumineux d'évidence, l'unité de plan de la nature, et fonder le principe d'autorité sur le principe même de la durée.

II

On sait quelles conséquences Balzac a tirées de cette remarquable loi (1). Il en a fait sortir une apologie du christianisme. Cette religion lui a paru la seule force acceptable d'exercer ce travail de discipline qui ménage et prolonge l'énergie des peuples en la réglant. « Le christianisme, » a-t-il déclaré avec une netteté qui ne prête pas à l'équivoque, « a créé les peuples modernes, il les conservera. » Rapprochez cette conclusion de cette

(1) Cf. dans ce même volume l'étude sur la *Politique de Balzac*, p. 46 et suiv. Le lecteur pardonnera la répétition des textes. Elle est nécessaire dans une suite d'essais qui se proposent de montrer l'unité de pensée de différents maîtres.

autre : « Il n'y a que le christianisme pour nous retenir sur notre pente natale, pour empêcher le glissement insensible par lequel incessamment, et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds. Le vieil Évangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social (1). » C'est l'auteur des *Origines* qui, encore sur ce point, se rencontre avec l'auteur de *la Comédie humaine*. Partis tous deux de l'observation positive, et considérant la société comme un phénomène naturel qu'il s'agit non pas d'imaginer en interprètes généreux, mais de considérer en savants désintéressés, ils sont arrivés l'un et l'autre à une même conclusion religieuse qu'il était intéressant de signaler. Il y a pourtant cette différence que le romancier, nourri, dès son adolescence, chez les oratoriens de Vendôme, de la lecture des mystiques, n'a pas eu à découvrir le christianisme. *Le Médecin de campagne* et *le Curé de village*, composés en 1833 et en 1837, dans la première période de sa production virile, en témoignent : Balzac est un génie catholique par les plus intimes assises de sa pensée. Les lettres de jeunesse de M. Taine nous montrent, au contraire, dans celui qui devait plus tard écrire la célèbre page sur « la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même », une totale

(1) Ce point de vue de Taine était déjà celui de Rivarol : « Il ne s'agit pas de savoir si une religion est vraie ou fausse, mais si elle est nécessaire. »